



3

Les 63 zecs représentées au Salon Expert, Chasse, Pêche et Camping de Montréal

4

Un premier test pour le nouveau régime forestier

9

Portait de zec : La zec Varin, les défis d'un territoire nordique

10

Des retombées économiques insoupçonnées sur la Côte-Nord



Mot du président

Par Mathias Dufour • président



Vous tenez probablement dans vos mains la dernière édition papier de votre Bulletin. L'exécutif a recommandé de s'en remettre à une version électronique des informations, et ce, par la voie d'infolettres qui regrouperont les articles familiers des bulletins papier. L'opération, vous l'aurez deviné, permettra des économies de l'ordre de 8 000 \$/année. Il faut savoir tirer profit des moyens modernes pour resserrer notre budget!

Les années se suivent et se ressemblent-elles? C'est selon les dossiers traités. Le torchon brûle au moment d'écrire ces lignes.

Le différend est lié au programme RDF (réinvestissement dans le domaine de la faune) concernant l'utilisation que fait le MDDEFP des revenus provenant de l'augmentation du coût des permis de chasse, pêche et piégeage. Depuis les deux dernières années, face à l'édiction de nouveaux critères, Zecs Québec ne parvient pas à classer ses projets, sauf pour le prix de consolation d'initiation à la chasse au petit gibier. Bien que les projets soumis par Zecs Québec visent à accroître l'accès à la pêche et à la chasse, ils sont déclassés sur la perception qu'ils sont assimilables à de la « gestion interne ».

Pendant ce temps, d'autres organisations caracolent les bajoues pleines. Situation frustrante qui engendre la suspicion et provoque la zizanie. La grande difficulté semble provenir du fait que la Fédération n'a pas comme mandat de fournir des services directs aux chasseurs et pêcheurs, mais plutôt à ses propres membres, soit vous, les gestionnaires de zecs. Il faudrait donc changer les critères du programme pour permettre une réelle contribution du réseau des zecs au développement des activités de chasse et pêche dans une perspective d'accessibilité. Nous n'avons en ce jour aucune indication que le Ministère modifiera les règles cette année. Cependant, ce dernier se dit sensible à la situation et cherche depuis un bon moment un palliatif à la situation. Notons qu'au cours des deux premières années du RDF, nous avons performé à notre grande satisfaction (fusse trop?).

Cependant, tout n'est pas sombre dans nos relations avec le Ministère, notamment au chapitre du camping. Après huit rencontres, nous sommes parvenus à ce que j'appelle « un rapport d'étape » devant être produit au ministre pour le 31 mars courant. Rappelons que nous sommes engagés dans un processus de deux ans, l'étape suivante sera l'élaboration des plans d'action régionaux, tribune où toutes les zecs auront leur mot à dire. Au moment d'écrire ces lignes, nous pouvons logiquement croire qu'il n'y aura pas de perturbation durant la saison 2014. Rappelons que Jacques Smith, délégué de la région des Laurentides, a rejoint le comité national il y a quelques semaines, formant le quatuor avec Jean-Claude, Christian et moi-même.

Comme le grand fracas des glaces (bouscueil) et la fièvre qu'il porte se produira après le prochain congrès, nous vous attendons nombreux à cette 31e édition.

Salutations!

Mathias Dufour, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bas-Saint-Laurent

Jacques Lévesque : 418 725-7807

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Lucien Girard : 418 548-2741

Québec

Mathias Dufour : 418 439-4122

Mauricie

Pierre Gélinas : 819 609-3471

Lanaudière

Claude Beausoleil : 450 756-8431

Laurentides

Jacques Smith : 514 292-6978

Outaouais

Lucien Léveillé : 819 463-2710

Abitibi-Témiscamingue

Jocelyn Bonneville : 819 762-6660

Côte-Nord

Josée St-Pierre : 418 962-6374

Chaudière-Appalaches – Estrie

Mario Lacasse : 819 583-0668

Gaspésie

Roger Masson : 418 763-5306

Votre équipe à Zecs Québec

Direction générale : Jean-Claude D'Amours

Adjoint à la direction : Christian Langlois

Secrétariat et administration : Andrée Delisle

Ingénieure forestier : Catherine Tremblay-S.

Ingénieur forestier : Sébastien Sirard

Biologiste : Jean-François Labelle

Coordonnatrice aux communications :

Audrey Painchaud

Pour nous joindre

Zecs Québec

1415, rue Frank-Carrel, bureau 275

Québec (Québec) G1N 4N7

Tél. : 418 527-0235

Télé. : 418 527-0578

Courriel : info@reseauzec.com

Suivez Zecs Québec sur Internet,

Facebook et twitter

www.reseauzec.com

facebook

twitter

twitter.com/reseauZec

Nouvelles de Zecs Québec

Les 63 zecs représentées au Salon Expert, Chasse, Pêche et Camping de Montréal édition 2014

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Pour une troisième année consécutive, l'équipe de Zecs Québec participe au Salon Expert, Chasse, Pêche et Camping de Montréal. Une occasion unique pour faire connaître les zecs aux amateurs de plein air.

Cette année, le site Web du Réseau zec a une place de choix dans le kiosque de Zecs Québec. Sur grand écran, on peut y voir en permanence le nouveau site. Pour la première fois de son histoire, Zecs Québec est capable d'ouvrir une fenêtre sur toutes les zecs du Québec et leurs activités, en plus de répondre à des questions très précises des chasseurs et pêcheurs.



Le nouveau site Web est certainement l'outil qui offrira une meilleure visibilité à toutes les zecs. Selon Jean-François Labelle, employé chez Zecs Québec, l'engouement des visiteurs pour ce nouvel outil est instantané. « Avec le moteur de recherche sur le site Internet, on peut cibler plus précisément les besoins des consommateurs, soit par activité, par région, par distance et par services », explique-t-il. Les employés sont ainsi mieux équipés pour répondre aux futurs utilisateurs des zecs et mieux les orienter.

Pour le directeur de Zecs Québec, Jean-Claude D'Amours, le Réseau zec vient de passer à une autre étape avec ce nouveau site Web. « Le site Web, c'est également plus qu'une carte ou une brochure, renchérit Jean-Claude D'Amours. C'est tout le réseau qui est représenté. On peut même voir l'offre de services des zecs; les chalets à louer, les campings, les paysages et même des activités qui y sont pratiquées ».

De plus, le fait de pouvoir présenter le site Web au salon de chasse et pêche, c'est aussi une façon d'accompagner le visiteur pour qu'il le consulte à la maison. Les employés sur place peuvent renseigner les visiteurs quant au fonctionnement du site et de ses composantes.

Zecs Québec répètera l'expérience au Salon Expert, Chasse, Pêche et Camping de Québec en mars. Zecs Québec espère pouvoir ainsi rejoindre le plus grand nombre d'adeptes possible.

Ferme Ste-Marie de Beauce inc

*Produits de l'érable à
vendre en tout temps de
l'année, excellente idée de
cadeaux pour vos partys de
bureaux, nos spécialités,
beurre d'érable et chocolat
fourré à l'érable. Contacter
nous pour vos commandes.*

Tél: 418-387-5571

Cell: 418-387-9479

Au plaisir Yvan Labbé, prop



Nouvelles de Zecs Québec

Un premier test pour le nouveau régime forestier

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Une décision de la Cour supérieure rendue le 31 janvier, par la juge Claudine Roy, a créé des remous dans la région des Laurentides. Une décision qui a eu pour conséquence de suspendre tout projet de coupe forestière au mont Kaaikop, situé à quelques kilomètres du Mont-Tremblant.

La suspension des autorisations de récoltes sur le Mont Kaaikop s'est faite, entre autres, en raison du manque de concertation entre le ministère des Ressources naturelles (MRN), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), les entreprises forestières et la demanderesse, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

En ce sens, la juge a reproché le caractère « sibyllin », ou difficile à comprendre, des démarches de consultation du système forestier. Le processus n'aurait pas été clair ou ne semblait pas conforme aux dispositions de la loi. La juge Claudine Roy parle même de cartes « illisibles » et à quel point il est difficile de s'y retrouver. « Un citoyen s'y perdrait à moins », conclut-elle.

Un écho aux 63 zecs de la province

Une décision qui fait écho aux 63 zecs de la province. Les zecs doivent souvent composer avec des coupes forestières. À quelques exceptions près, elles sont souhaitées par les organismes gestionnaires de zecs. Les coupes forestières s'effectuent la plupart du temps dans les règles de l'art. Elles procurent même certains avantages vis-à-vis l'accès au territoire.

Catherine Tremblay-S., ingénieure forestière au Regroupement régional de la Capitale-Nationale et Sébastien Sirard, ingénieur forestier à Zecs Québec, abondent dans le même sens que la juge. Les deux trouvent que le processus est compliqué à comprendre et qu'il pourrait être simplifié.

Les zecs sont gérées par des bénévoles qui sont des citoyens au même titre que les résidents de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Même s'ils sont appuyés par des professionnels en foresterie, il reste encore difficile de s'y retrouver et de prendre des décisions éclairées.

Plus que la vulgarisation, le processus de consultation est aussi questionnable. Les cartes ont l'air d'être jouées d'avance. Les différents intervenants semblent avoir peu de latitude dans le processus de concertation. Catherine Tremblay-S. a l'impression que « les valeurs fauniques sont encore perçues comme des contraintes, et ce, autant au niveau du calcul de possibilité

forestière qu'au plan d'aménagement forestier intégré jusqu'au processus d'harmonisation ». Pour cette ingénieure, le Ministère devrait se garder une marge de manœuvre dans la planification de secteurs de coupes.

Sébastien Sirard croit que le processus de planification pourrait être bonifié en amont. « Il faudrait que tous les intervenants s'assoient avant la planification forestière. On pourrait ainsi mieux intégrer au préalable les enjeux liés au territoire. Actuellement, on consulte les intervenants après avoir déterminé les prescriptions sylvicoles. Il est ainsi plus difficile de tout changer ».

Catherine Tremblay-S. émet toutefois un bémol relativement à l'application d'un tel jugement dans les zecs. « L'application du régime forestier peut diverger d'une région à l'autre. Elle dépend de la volonté du ministère en région ». Le jugement qui a été rendu dans les Laurentides aurait pu avoir une tout autre tournure dans une autre région.

La décision émise par la juge Roy de suspendre les coupes par injonction représente tout de même un précédent qui peut être évoqué comme référence ou justification dans des circonstances semblables. Elle marque certes le poids de la mobilisation citoyenne.



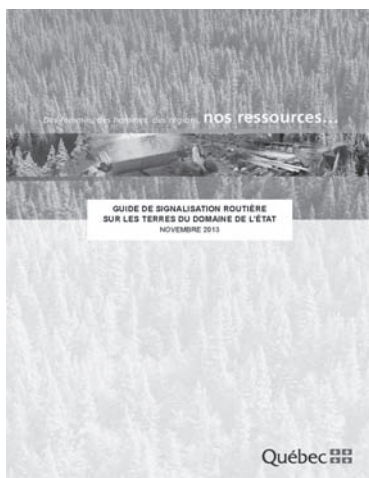
Nouvelles de Zecs Québec

Voirie forestière dans les zecs

Sébastien Sirard – sebastien.sirard@reseauzec.com

Dans la foulée de la mise en place du nouveau régime forestier, le ministère des Ressources naturelles (MRN) a publié le Guide de signalisation routière sur les terres du domaine de l'État disponible à l'adresse suivante :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/guide-signalisation.pdf>.



Les règles qu'il renferme s'appliquent à tous les chemins qui sillonnent les terres du domaine de l'État, qu'ils soient utilisés, construits, refaits, améliorés ou entretenus, et ce, dans le but d'assurer la sécurité des utilisateurs.

La présente version est la troisième mise à jour effectuée par le MRN. Les versions antérieures datent de 2001, 1992 et 1983.

Parmi les renseignements les plus pertinents du guide, on note la signalisation appropriée aux abords d'un pont et lors de la fermeture d'un pont (voir les figures 4 et 5 du guide).

Cette information prend toute son importance lorsqu'on se remémore les nombreuses fermetures de ponts signalées au sein du Réseau zec. Il s'agit là d'un des résultats à prévoir de la mise à jour de la Norme relative aux ponts sur les terres du domaine de l'État disponible à l'adresse :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/norme-ponts.pdf>

Les personnes n'ayant pas encore pris connaissance de ces documents sont invitées à le faire en cliquant sur les liens indiqués dans le texte.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec Zecs Québec au 418 527-0235 poste 28.

Changements dans la gestion des eaux usées

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

La Gazette officielle du Québec du 12 février dernier met en lumière un nouveau projet de règlement (Q-2) sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Les nouvelles installations de fosses septiques dans les campings des zecs risquent d'être touchées par ces nouvelles mesures. En effet, le projet de règlement veut resserrer l'encadrement des projets d'aménagement et l'installation du dispositif de traitement des eaux usées.

Dès l'entrée en vigueur du règlement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sera en mesure d'exiger, en plus du permis, le sceau d'un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. Ce dernier devra inspecter les travaux et produire une attestation de conformité.

Le projet de règlement prévoit « peu d'impacts négatifs sur les entreprises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Les mesures proposées par le projet de règlement pourront toutefois entraîner des coûts importants pour certains particuliers qui devront faire des travaux de mise aux normes de leur installation ».

Pour toute demande d'information relative aux projets de règlements, vous pouvez communiquer avec madame Carole Jutras, chef du Service des eaux municipales, Direction des politiques de l'eau, au MDDEFP, au numéro de téléphone 418-521-3885, poste 4032 ou par courriel à :

carole.jutras@mddefp.gouv.qc.ca

Nouvelles de Zecs Québec

Les poissons appâts, quelques précisions

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

La zec Batiscan-Neilson a demandé des précisions de Zecs Québec concernant un article écrit dans le bulletin des zecs, l'automne dernier. L'article est intitulé : *Pour ne pas que la pêche tourne en queue de poisson*. Certains des membres de la zec Batiscan-Neilson sont venus réclamer des précisions quant à l'usage des poissons appâts sur leur territoire. Zecs Québec a trouvé bon d'apporter ce complément d'information. L'article précédent du bulletin visait à informer les zecs, de façon générale, de la nouvelle réglementation à l'égard de l'utilisation des poissons appâts dans la pratique de la pêche. Une réglementation en vigueur depuis le 1er avril 2013 et émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le MDDEFP.

L'article fait mention de certains changements dans les zones de pêche où l'utilisation de poisson appât était déjà permise. La réglementation demeure la même pour les autres zones où

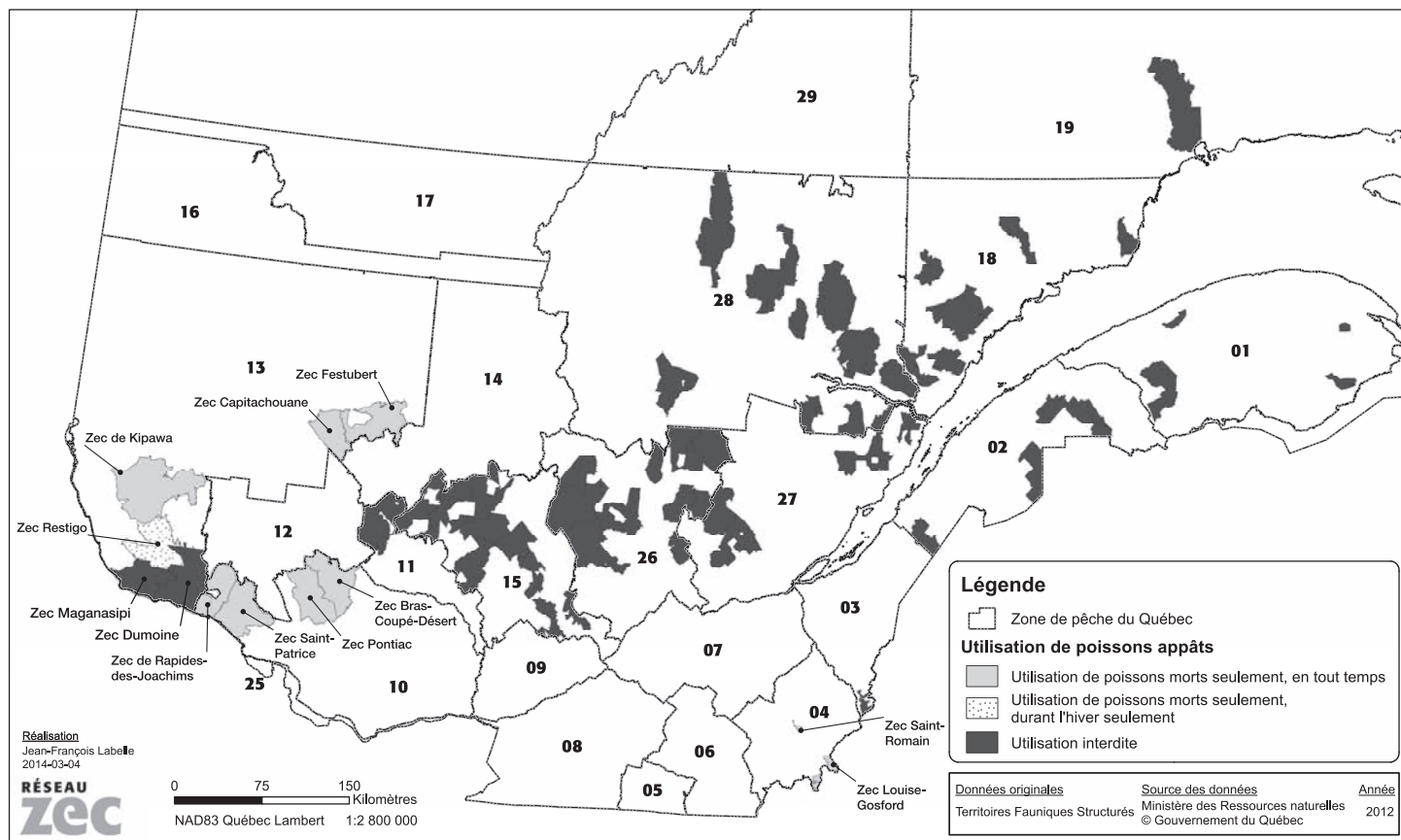
l'utilisation du poisson appât est défendue. Il est à noter que dans plusieurs zones de pêche de la province, l'utilisation de poissons appâts est **interdite**. Pour ce qui des zecs, la réglementation s'applique généralement selon la zone dans laquelle elle est située, mais la réglementation peut être plus fine. Cette pratique est d'ailleurs prohibée dans la majorité des zecs du Québec.

Pour connaître les nouvelles dispositions au règlement, Zecs Québec vous invite à visiter le site Internet du MDDEFP à l'adresse suivante :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/peche/regles-generales/poissons-appats.htm>

Qui plus est, Zecs Québec signale que l'utilisation de poissons appâts peut causer du tort à l'écosystème aquatique et conséquemment, à la qualité de pêche des lacs. Sans oublier

Règlementation sur l'utilisation de poissons appâts dans les zecs



Nouvelles de Zecs Québec

Les poissons appâts, quelques précisions (suite)

que les poissons appâts peuvent être porteurs de virus, de parasites ou de maladies. Ils peuvent ainsi infecter les autres espèces de poisson d'un lac. Zecs Québec se joint à la voix du MDDEFP et rappelle qu'il est « préférable d'utiliser des leurres artificiels en tout temps et dans toutes les zones de pêche ».

Pour en savoir plus sur les zones de pêche, les poissons appâts ou la nouvelle réglementation, vous pouvez consulter le site Internet du MDDEFP à cette adresse :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/peche/pdf/impression/carte-generale-zones.pdf>

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013

Zones de pêche où la nouvelle réglementation sur les poissons appâts entraîne des changements*

Zone de pêche	Poissons appâts morts	Poissons appâts vivants et morts
7 (entre les routes 132 et 138), 8 et 21 (à l'ouest du Saguenay), 25	1 ^{er} avril au 19 décembre	20 décembre au 31 mars
21 (à l'est du Saguenay)	16 avril au 30 novembre	1 ^{er} décembre au 15 avril

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer. La réglementation déjà en vigueur demeure la même dans les autres zones.

Dossier zec : Le programme de chasse à l'ours au féminin a 6 ans

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Une dizaine de femmes affronteront encore cet été la bête noire, dans la zec Dumoine, au Témiscamingue. Une chasse qui se déroule au début de l'été, à la brunante, dans un mirador, presque à la cime des arbres. Une initiation de quatre jours, réservée aux femmes.

En 2009, Hélène Larente, directrice de la zec Dumoine, créait le programme de chasse à l'ours au féminin dans la zec Dumoine. C'est après avoir proposé une activité d'initiation de chasse au cerf et avoir participé à des groupes tels que Fauniquement femme que l'idée lui est venue. « C'est une chasse peu commune au Québec, affirme Hélène Larente. La zec appâtait déjà certains sites pour l'ours et il m'est alors venue l'idée d'initier les femmes à cette chasse ».

Tout est inclus, des repas à l'hébergement, en passant par le permis d'initiation, au prêt d'armes. Même le transport de Gatineau pour se rendre sur la zec est compris. En plus, une vingtaine de bénévoles dévoués accompagnent les femmes dans leur formation et au cours de l'activité.

Pour la zec Dumoine, c'est un plus. Selon Hélène Larente, l'activité a fait considérablement augmenter leur clientèle féminine. « On peut parler ici de près de 25 % de plus, et ces femmes sont une forme de relève », explique-t-elle. La directrice est convaincue que les femmes peuvent faire une différence dans la perpétuation de la chasse. Plusieurs d'entre elles reviennent sur la zec après leur expérience à l'ours,

parfois pour la chasse, parfois pour la pêche.

« Et il y a un phénomène auquel je ne m'attendais pas du tout, raconte la directrice. Les femmes qui ont eu une première initiation de chasse à l'ours veulent même revenir pour initier leur mari! »



Pourtant, selon la directrice, la chasse reste encore aujourd'hui difficilement accessible pour la clientèle féminine. « C'est très cher, déplore Hélène Larente. Il y a, entre autres, l'achat d'une arme, de l'équipement nécessaire et l'habillement. Il faut aussi idéalement avoir un camion et un trailer. Et il y a beaucoup d'étapes à franchir. Il y a le certificat du chasseur à obtenir, le droit de port d'arme, le permis de chasse et même le permis de possession d'armes à feu ». L'activité qu'elle a mise en place il y a six ans permet aux femmes de vivre ce moment, au moins une fois, avant d'embarquer dans cette grande aventure.

Le programme sera offert cet été du 20 au 24 juin. Les femmes doivent être âgées de 18 ans et plus. Les inscriptions doivent se faire idéalement avant le 15 mars 2014. Pour plus de renseignements sur l'activité ou sur les places disponibles, contacter M^{me} Hélène Larente au 613 586-1966.

Nouvelles de Zecs Québec

Une nouvelle réglementation pour le touladi

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Un plan de gestion du touladi, ou plus communément appelé « truite grise », entrera en vigueur dès le mois d'avril prochain.

La nouvelle réglementation prévoit :

- Le maintien de la gestion par quotas annuels dans les territoires fauniques structurés (zecs, réserves fauniques et pourvoiries);
- La fermeture de la pêche d'hiver au touladi partout au Québec;
- La fermeture de la pêche d'hiver à toutes les espèces sur les lacs à touladi dans les zones 1 à 15, 18, 26, 27 et 28;
- L'application de limites de longueur au touladi et à ses hybrides (moulac et lacmou);
- L'obligation de transporter les poissons entiers ou entiers et éviscérés;
- La remise à l'eau obligatoire de tous les touladis sur les plans d'eau qui font l'objet de mesures de restauration;
- La création des sous-zones A (ouest) et B (est) dans la zone de pêche 19 sud.

Les biologistes du MDDEFP sont préoccupés par l'état des populations de ce poisson. En 2012, ils ont établi que « 63 % des populations de touladi du sud du Québec étaient

surexploitées ». Malgré qu'ils ne croient pas que l'espèce soit en danger au Québec, les biologistes sont sur leur garde.

Dans un communiqué, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Yves-François Blanchet, explique qu'en adoptant ce virage, le gouvernement pose un « geste responsable et engagé en matière d'exploitation durable de la faune. Nous agissons de la sorte afin de maximiser le rétablissement de l'espèce dans un esprit de conservation de la ressource et de maintien d'une pêche durable et de qualité ». Fait intéressant, le ministère effectuera de l'ensemencement au cours des 10 prochaines années. Cette action a pour but de favoriser le rétablissement des populations de touladi ainsi que de soutenir la pêche. Une cinquantaine de lacs bénéficieront de ce service. D'ici 2025, trois millions de touladis devraient être ensemencés. Un document synthèse portant sur le Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2016 est disponible pour consultation.

Le MDDEFP invite aussi les amateurs de pêche à se référer à son site Web pour connaître les mesures réglementaires liées à ce nouveau plan. Il est possible de prendre connaissance de ces données à l'adresse :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/peche/>

Une formation obligatoire offerte par la CSST

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Zecs Québec rappelle que la formation relative à l'abattage manuel sécuritaire est obligatoire pour tous les travailleurs du secteur forestier. En fait, cette formation a toujours été obligatoire. Toutefois, la mise à jour du règlement, faite par la CSST en 2013, a permis une formulation plus claire relative à cette obligation.

Pour se conformer à ce règlement, les travailleurs doivent avoir en main l'attestation de la CSST. Cette attestation prouve qu'ils sont en mesure d'appliquer les techniques sécuritaires d'abattage manuel.

Les gestionnaires de zecs sont tenus de faire un suivi auprès de leurs employés ou bénévoles pour s'assurer qu'ils appliquent les connaissances acquises au cours de leur formation.

La formation inclut :

- L'équipement de protection individuelle, l'entretien de la scie et les techniques d'affûtage;

- Les techniques sécuritaires de travail pour abattre les arbres résineux ou feuillus;
- L'ébranchage et le tronçonnage des arbres.

La liste des noms des centres de formation professionnelle où oeuvrent les formateurs accrédités et reconnus par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier est disponible sur le site Internet de la CSST. Pour toute question sur le processus d'attestation ou la formation en abattage manuel sécuritaire, vous pouvez contacter M. Denis Tremblay, désigné par la CSST, de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

Pour obtenir la liste des intervenants dans votre région, consultez le site Internet :

http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/foresterie/formations/Pages/formation_abattage_manuel.aspx

Portrait de zec

La zec Varin, les défis d'un territoire nordique

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com



Plutôt discrète dans le Réseau zec, la zec Varin ne laisse pas sa place avec ses 488 km². La zec est située dans la MRC de Manicouagan Côte-Nord, plus précisément près de Baie-Comeau.

Le terrain de jeux est immense, avec ses 85 lacs et ses 15 rivières, dont une majorité est exploitée pour la pêche. Il y a de quoi être au paradis quand on est passionné par ce sport. Le territoire offre aussi d'autres trésors et la chasse y est aussi excellente. Il est possible d'y récolter l'original, l'ours noir, la gélinotte, le téttras et le lièvre.

Pourtant, ce petit coin de paradis éprouve certaines difficultés. Le fait d'être entourée de territoire libre rend la zec moins attrayante pour la clientèle régionale. Difficile de se démarquer quand la pêche, la chasse ou le VTT est accessible gratuitement autour de la zec. Et, d'un autre côté, il y a les pourvoiries. Avec leur gamme de services et leurs tout compris, elles viennent certes rivaliser avec l'offre de la zec.

La zec Varin a en contrepartie plusieurs attraits qui lui sont propres. Le lac Varin est sans contredit l'un des joyaux de la zec. C'est le bassin le plus important! Grâce à ce plan d'eau, la zec peut vraiment se démarquer. Le lac regorge d'ombles de fontaine et la pêche se fait dans un décor enchanteur. François Breton, président de la zec, ne manque pas de vanter l'état naturel du territoire et des paysages sauvages de la zec.

Toutefois, la survie du lac Varin est en péril. Le lac est, en fait, le résultat de la drave dans les années 1950. Une série de barrages ont fait naître le lac Varin. Des barrages qui n'ont malheureusement pas été entretenus au cours des années, et qui, aujourd'hui, fuient. Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), qui est l'organisme qui gère le régime hydrique du Québec, se voit dans l'obligation d'en détruire quelques-uns, pour des raisons de sécurité.

Cette situation a pour conséquence majeure de baisser le niveau d'eau du lac Varin. Selon le président de la zec, les contrecoups seront importants. « C'est tout un écosystème qui

s'est adapté à cet environnement. On risque de perdre beaucoup de frayères dû à la baisse du niveau d'eau. Ça veut aussi dire une moins bonne qualité de pêche pour les prochaines années. Pour nous, ça peut représenter une perte de revenu », déplore-t-il.

Pour François Breton, pas question d'utiliser des moyens drastiques comme la destruction des barrages. « Il faudrait idéalement restaurer les barrages problématiques ou, dans le pire des cas, y aller de façon graduelle pour que les changements se fassent petit à petit ». Pour ainsi donner la chance à l'environnement de s'adapter, mais aussi pour donner le temps aux villégiateurs en bordure du lac de s'ajuster. Il est à noter que tous les accès au lac sont compromis, sans compter les aménagements et infrastructures des villégiateurs.

Malgré les défis de taille auxquels la zec est confrontée, François Breton a de beaux projets pour les prochaines années. « Nous n'avons pas beaucoup développé le camping sur notre zec, constate-t-il. Nous prévoyons mettre sur pied trois nouveaux emplacements de camping, avec quelques services, comme des toilettes sèches ».

Le président voit aussi d'un bon œil l'étude qui a été réalisée sur les zecs de la Côte-Nord, en 2013. « Même si la zec Varin est une petite zec comparativement à celle de Forestville, l'étude vient prouver que l'on joue tout de même un rôle important dans l'économie régionale et que l'on peut réaliser de grandes choses ».



Nouvelles des régions

Des retombées économiques insoupçonnées sur la Côte-Nord

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Le Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord a rendu publique une étude sur les retombées économiques de l'activité des zecs dans leur région. Les conclusions de l'enquête réalisée par les firmes *Mallette et Zins Beauchesne et associés* sont révélatrices.

Deux phénomènes ont été mesurés. Premièrement, les investissements effectués par les organismes gestionnaires de zecs et leurs utilisateurs. Des achats liés à l'acquisition d'équipements neufs ou aux infrastructures. Sur cinq ans, c'est **14 M\$** qui ont été engagés, par exemple, dans l'achat de véhicules et dans les travaux d'aménagements. Des fonds qui ont contribué à la création et au soutien de **27,1 emplois directs et indirects**.

Deuxièmement, l'étude distingue l'ensemble des dépenses reliées à la pratique d'activités récréotouristiques et celles d'opération dans les organismes gestionnaires de zecs. Ces dépenses concernent, par exemple, les frais de déplacement,

l'alimentation ou les taxes et permis. Des sommes qui se traduisent par des retombées annuelles de **7,7 M\$** ainsi qu'à la création et au soutien de **70,3 emplois sur la Côte-Nord**.

Pour Mathias Dufour, président de Zecs Québec, « cette étude est une grande source d'inspiration pour toutes les zecs ». Même son de cloche pour Julie Tremblay, coordonnatrice du Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord. « *Nous sommes fiers de pouvoir démontrer, chiffres à l'appui, que les zecs sont un moteur économique important dans le secteur récréotouristique de la Côte-Nord* ». L'analyse des firmes renforce également l'idée que les zecs sont incontournables dans la mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Cette étude est rendue possible grâce à la contribution de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord par l'entremise du Fonds de l'entente de mise en œuvre du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT).



Gaspésie

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

La Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a, elle aussi, fait une étude des retombées économiques fauniques en Gaspésie, sortie en janvier 2014.

Selon une étude de la firme Écoressources, les activités fauniques en Gaspésie, tous territoires confondus, génèrent **636 emplois et 47 M\$** de retombées économiques en Gaspésie.

Nouvelles de la Fondation Guy Chevette



Nouvelle nomination au CA de la Fondation Guy Chevette

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

Le conseil d'administration de la Fondation Guy Chevette a une nouvelle voix au sein de ses membres. Il s'agit de **Michel Newashish**, de la communauté Atikamekw de Manawan. Il siégera en tant qu'administrateur issu du milieu de la chasse et de la pêche.

M. Newashish occupe également le poste de directeur de la zec Mitchinamecus depuis 2012. Il est, entre autres, responsable des dossiers de planification et des coupes forestières ainsi que du développement récréotouristique de la zec.

M. Newashish exerce aussi un rôle de médiateur sur la zec. De plus, il organise régulièrement des rencontres avec ses membres pour favoriser la cohabitation et le respect mutuel des deux nations.



La présence de M. Newashish au sein du conseil d'administration de la Fondation Guy Chevette est déterminante. Il apportera une vision unique du Réseau zec.

Toute l'équipe de la Fondation Guy Chevette lui souhaite la bienvenue.

Zec Wessonneau

Audrey Painchaud – audrey.painchaud@reseauzec.com

La Fondation Guy Chevette est fière d'annoncer la contribution financière de la zec Wessonneau. En effet, celle-ci a commencé à participer au Club des 500.

Un investissement qui pourra soutenir toutes les zecs de la Mauricie. Le Regroupement régional des gestionnaires des zecs de la Mauricie cite en exemple la qualité de l'habitat faunique; un problème important pour les zecs de la Mauricie qui doivent actuellement composer avec d'importantes coupes forestières.

Le club des 500 a pour objectif de recueillir des dons de 500 \$. L'argent recueilli est réinvesti à 100 % dans les zecs d'une

même région, à travers un projet commun. Ce fonds permettra aux zecs de relever les défis à l'aube de leur 36^e anniversaire d'existence, notamment au chapitre des ressources professionnelles en soutien aux bénévoles, pour que les zecs puissent exercer une gestion efficace et responsable de la faune.

Les dons peuvent s'échelonner sur une période de cinq ans. Les dons peuvent prendre 3 formes différentes, soit 500 \$ d'un coup, 100 \$/an pendant cinq ans ou 500 \$/an pendant 5 ans. Pour faire un don à la Fondation Guy Chevette à travers le Club des 500, contactez Audrey Painchaud au 418 527-0235, poste 24.

Encore félicitations à la zec Wessonneau et à son président, Pierre Gélinas, pour son investissement dans les grands projets des zecs de la Mauricie.



FONDATION
Guy Chevette

Appuyezec



**CALENDRIER REMIS
GRACIEUSEMENT
à tous les donateurs
de 25\$ et plus**

La migration est l'apanage d'une grande variété d'espèces fauniques : mammifères, poissons ou oiseaux. Certains exécutent des déplacements sur des milliers de kilomètres, alors que d'autres n'en parcourent quelques centaines. Procurez-vous notre calendrier 2014, *Grands et petits migrants, infatigables voyageurs*, qui présente 13 espèces qui migrent au Québec, et découvrez de fascinantes histoires de migration.

Le calendrier est remis gratuitement en remerciement de tout don de 25 \$ et plus. Les contributions reçues seront investies dans des projets de conservation de milieux humides.

<http://www.fondationdelafaune.qc.ca/aide/calendrier/>

Notre calendrier 2014 est arrivé !
Découvrez des fascinantes histoires de migration.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER

au numéro sans frais 1 877 639-0742 ou 418 644-7926 (région de Québec)
ou faites votre don en ligne fondationdelafaune.qc.ca/aide/donner/

MERCI de nous aider à faire plus pour les habitats de la faune du Québec



Fondation de la faune du Québec